

*Département des Ardennes*

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 30/03/2009*

Par suite d'une convocation en date du 24/03/2009, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, HENON Frédéric, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 19

Date de la convocation : 24/03/2009

Date d'affichage : 24/03/2009

A été nommée secrétaire : Mme BADRE Véronique

**SOMMAIRE**

Vote du compte administratif 2008 de la commune  
Vote du compte administratif Budget Eau et Assainissement  
Budget Général : Conformité du compte de gestion et du compte administratif  
Budget Annexe "Eau et Assainissement": conformité du compte de gestion et du compte administratif  
Report à nouveau et affectation du résultat 2008 du budget de la commune  
Conformité compte administratif Budget Eau et Assainissement avec compte de gestion  
Impôts et Taxes  
Subvention  
Budget Primitif de la Commune  
TARIFS 2009 : Budget Eau et Assainissement  
Budget Eau et Assainissement 2009

Monsieur Raphenne Francis, Maire, fait part du courrier envoyé par la Préfecture des Ardennes relatif à une demande de retrait de la délibération pour le logement de fonction du garde-champêtre pour nécessité absolue de service, ce qui sera fait.

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

**Compte administratif 2008 de la commune**

réf : 2009-08

Sous la présidence du doyen Monsieur Jean-Claude BADRE, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2008 de la Commune :

**Fonctionnement commune :**

Total des dépenses : 1 272 430,90 €

Total des recettes : 1 628 469,96 €  
Résultat de clôture 2008 : 356 039,06 €

Investissement commune :

Total des dépenses : 344 307,13 €  
Total des recettes : 343 474,96 €  
Résultat de clôture 2008 : - 832,17 €

*A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 5: MM.BADRE JC,BADRE O, DAUMONT, MONTEBRAN,PECOURT)*

Il est précisé que l'arrivée tardive des chiffres du compte administratif 2008 du budget commune et du budget eau et assainissement n'a pas permis de fournir les documents préparatoires aux membres du conseil municipal dans un délai raisonnable. Un courrier sera envoyé à la Trésorière de Monthermé pour lui faire part du mécontentement des élus.

**Compte administratif Budget Eau et Assainissement**

réf : 2009-09

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADRE, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2008 du budget annexe eau et assainissement,

Exploitation Budget annexe eau :

Total des dépenses : 213 977.82 €  
Total des recettes : 299 353.20 €  
Résultat de clôture 2008 : 85 375.38 €

Investissement Budget Eau et Assainissement :

Total des dépenses : 139 941.39 €  
Total des recettes : 379 843.78 €  
Résultat de clôture 2008 : 239 702.39 €

*A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 6: MM. BADRE O,BERTOUT,DAUMONT,HENON,MONTEBRAN, PECOURT )*

**Budget Général : Conformité du compte de gestion et du compte administratif**

réf : 2009-10

Après avoir délibéré, le conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif de la commune

*A la majorité (pour : 17, contre : 0 ,abstentions : 2)*

**Budget Annexe "Eau et Assainissement": conformité du compte de gestion et du compte administratif**

réf : 2009-11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif du budget annexe "eau et assainissement".

*A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)*

**Report à nouveau et affectation du résultat 2008 du budget de la commune**

réf : 2009-12

Le Conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 du budget de la Commune :

Article 1068 : 62 882,17 €  
Report à nouveau à l'article 002 : 293 156,89 €

*A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 2)*

**Report à nouveau et affectation du résultat 2008 du Budget Eau et Assainissement**

réf : 2009-13

Le Conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement 2008 du Budget de l'Eau et l'assainissement comme suit :

Report à nouveau à l'article 002 : 85 375,38 €

*A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)*

**Impôts et Taxes**

réf : 2009-14

Le conseil Municipal fixe les taux des quatre taxes pour 2009 comme suit :

Taxe d'habitation : 8,32 %

Taxe Foncier : 7,11%  
Taxe Foncier Non Bâti : 21,15%  
Taxe Professionnelle : 5,00%  
*A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Subvention**

réf : 2009-15

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations selon le tableau annexé à la présente délibération  
*A la majorité (pour : 17 contre : 1, abstention : 1 ( V BADRE abstention pour le mode d'attribution- O BADRE contre la subvention RASED))*

### **Budget Primitif de la Commune**

réf : 2009-16

Sur proposition de la commission des Finances,  
Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2009 de la Commune comme suit:

#### **Section de fonctionnement ( par chapitre):**

Total des dépenses et des recettes : 1 642 112,89 €

#### **Section d'investissement ( par chapitre):**

Total des dépenses et des recettes : 586 418,63 €

*A la majorité (pour : 17 ,contre : 2: O BADRE et C.MONTEBRAN pour le chapitre 65)*

### **TARIFS 2009 : Budget Eau et Assainissement**

réf : 2009-17

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2009 comme suit :

Part commune : 1,80 €

Assainissement : 1,29 €

Abonnement : 20 € par an et par habitation.

Les redevances relevant de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse seont appliqués selon les notifications reçues.

*A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Budget Eau et Assainissement 2009**

réf : 2009-18

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2009 de l'Eau et l'Assainissement comme suit

#### **Section de fonctionnement ( par chapitre) :**

Total des dépenses et des recettes :183 693,38 €

#### **Section d'investissement : ( par chapitre)**

Total des dépenses et des recettes : 425 162,39 €

*A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 2: O BADRE-F HENON)*

### **Communications diverses :**

Une remarque est faite par Monsieur Olivier BADRE qui trouve " scandaleux" d'avoir donné tout ce qui était entreposé dans l'ancien cinéma.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15